

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1688

8 juillet 2015

SOMMAIRE

Ango Telecom S.A.	81012	LaSalle French Investments	80984
Bunge Europe S.A.	81024	LaSalle Property Securities SICAV-FIS	80982
Food Technologies Holding S.A.	81009	L.B.I. Constructions S.A.	80983
Groupe Aldelia	80986	L.B.I. Constructions S.A.	80979
Immowest VIII Lux S.à r.l.	80984	L.B.I. Constructions S.A.	80983
IPN Unternehmensberatung S.A.	80978	LCG International A.G.	80982
ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A.	80980	Leonard Luxembourg S.à r.l.	80984
IVS GmbH	80978	Les Terrasses du Cents SA	80978
Ivy Investments S.A.	80979	LJ Greenwich S.à r.l.	80984
JNB Concept S.à r.l.	80979	Loml Commodities S.à r.l.	80981
JT International Luxembourg S.A.	80980	L.S.C. Holding S.A.	80983
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	80980	LSREF3 Heart LP S.à r.l.	80986
Kayalux S.A., SPF	80981	Lux-Port Cars S.à r.l.	80981
KinderCo	80978	MainFirst	80982
Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	80979	MGBS S.A.	81024
Kite Fund Sicav	80979	NRG 6 S.A. SPF	80985
Kite Fund Sicav	80981	Ocean Management S.à r.l.	80985
Kreera	80989	Paladin European Cyber Holdings (GP) S.à r.l.	81000
Krokus Chem S.à r.l.	80980	Palomas	80985
Kumba International Trading	80978	Private Equity International S.A.	80985
La Joncière Real Estate Partners S.A.	80983	ProWorks Consulting S.à r.l.	80997
Lara JV Luxembourg S.à r.l.	80982	Threestones Capital Management S.A.	81013

IVS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.109.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071697/9.

(150081834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

IPN Unternehmensberatung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.033.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remerschen, den 12.05.2015.

Référence de publication: 2015071692/10.

(150081652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Kumba International Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071710/10.

(150081298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

KinderCo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2015071706/11.

(150081745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Les Terrasses du Cents SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.351.

Lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 mai 2014, la société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., le mandat du nouveau commissaire se terminant en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxemburg

Référence de publication: 2015071734/14.

(150081840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 132.565.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071698/9.
(150081775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 160.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015071707/10.

(150081294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Kite Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 171.354.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2014 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071716/10.

(150081677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

L.B.I. Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 38.329.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13/05/2015.

Pour L.B.I. Constructions S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2015071721/12.

(150081794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

JNB Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.842.

Extrait du PV d'assemblée générale extraordinaire du 09/04/2014

1. Changement de siège social

L'assemblée générale décide du transfert du siège social de la société susmentionnée. Le siège social de la société est situé Route d'Arlon 4, L-8399 à Windhof (Koerich) à partir du 1^{er} avril 2014.

Jean-Marc Bodson

Gérant

Référence de publication: 2015071702/13.

(150081611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015071703/10.

(150081181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4941 Bascharage, 58B, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 81.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISPL-Immo Service Partners Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2015071693/11.

(150081869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 172.676.

RECTIFICATIF

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015

Suite à des erreurs de notre part commises lors des modifications déposées le 13/04/2015, dépôt numéro L150062988, nous souhaitons corriger le précédant extrait comme suit:

- Monsieur Bernhard Jost, né le 07 Octobre 1973 à Grambach (Autriche), adresse professionnelle 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg a été nommé A-Geschäftsführer au 07. Avril 2015

- Merci de noter également que Monsieur Michael Robert né le 14 Août 1980 à Hermeskeil (Allemagne), adresse professionnelle 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg n'a jamais eu le mandat de „Geschäftsführer“ pour cette société

Référence de publication: 2015071705/16.

(150082038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Krokus Chem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 163.330.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 5 mai 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 mai 2015 que l'associé unique a décidé:

1. de révoquer Madame Angela Keeney, gérante de la Société, avec effet au 5 mai 2015;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Liam Jones, né le 13 juillet 1960 à Cork, Irlande et résidant professionnellement à Le Gallais Chambers, Bath Street, St Helier, Jersey JE4 8YD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015071708/17.

(150081590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Loml Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 163.993.

Der Jahresabschluss vom 25. Juli 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071740/9.

(150081245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Kayalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015071712/11.

(150081542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Lux-Port Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 25, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.314.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2015

Première résolution

Est nommée gérante administrative de la société, Madame Pinto Teixeira Marisa, née le 15 février 1996 à Porto, demeurant à P-4405/853 Vila Nova de Gaia, 263, rua Conselheiro Fonseca Casa 3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant technique.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015071766/14.

(150081471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Kite Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 171.354.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mai 2015

- Nomination de Sante Jannoni, demeurant professionnellement au 11, rue Beatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur pour une période d'un an se terminant avec la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 en remplacement de Monsieur Tesfamicael Mehretab.

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an se terminant avec la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

* Mme Lidia Palumbo, Présidente et Administrateur

* M. Roberto Facchini, Administrateur

* M. Stefano Formentini, Administrateur

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Réviseur d'Entreprises Agréé, 2, Rue Gerhard Mercator, L1014 Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071717/20.

(150081678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LCG International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 86.354.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071751/9.
(150081446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Lara JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071727/9.
(150081576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 80.081.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LASALLE PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015071730/13.

(150082218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs POHLE Moritz, VAN HOVE Daniel et KOGLER Björn en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

- L'Assemblée a décidé de réélire KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Au 30 avril 2015, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. POHLE Moritz
- Mr. VAN HOVE Daniel
- Mr. KOGLER Björn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

MainFirst SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015071772/23.

(150081688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2015071724/10.

(150081618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

L.B.I. Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 38.329.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13/05/2015.

Pour L.B.I. Constructions S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2015071722/12.

(150081795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

L.S.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.343.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 4 mai 2015

Démission de l'administrateur Monsieur Jean-Yves STASSER de son poste d'administrateur.

Nomination de Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07 avril 1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016. Il pourra engager la société par sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015071723/15.

(150082028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

L.B.I. Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 38.329.

L'assemblée générale tenue le 16 avril 2015 a constaté qu'il n'y avait plus qu'un associé unique et a décidé de limiter la composition du conseil d'administration à un membre. La même assemblée a reconduit les mandats de:

M. Vincenzo LOGRILLO, demeurant 31, Rue de Rochefort, à Luxembourg L-2431, au Luxembourg, en tant qu'administrateur et désormais en tant qu'administrateur unique;

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2021.

Pour extrait conforme

Pour la société

M. Vincenzo LOGRILLO

Référence de publication: 2015071720/17.

(150081769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LJ Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.002,20.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 168.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071759/9.
(150081278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.375.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de LaSalle French Fund II L.P., société mère de LaSalle French Investments ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071728/10.
(150081424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Immowest VIII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 126.508.

EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de:
- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, associé unique, est désormais au 11, Wienerbergstrasse, 1100 Vienne, Autriche;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Immowest Lux VIII S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015071659/16.
(150081338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Leonard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.990.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LEONARD Luxembourg s.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29990, avec siège social à L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Ghizlane AATTI
Le liquidateur

Référence de publication: 2015071752/19.
(150081561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Ocean Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 160.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071844/10.

(150081195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

NRG 6 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015071842/10.

(150081807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Palomas, Société Civile.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 56, rue du Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg E 5.388.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2015 la dissolution de la société Palomas SC, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E5388, et que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans à, L-2130 Luxembourg, 23, boulevard du Dr Charles Marx.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015071885/13.

(150081884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 27 avril 2015 à 19:00 heures au siège social.

L'Assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco Cerrina Feroni en tant qu'Administrateur, prend acte de cette démission ayant effet au 21 avril 2015.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Francesco Moglia, né le 27/05/1968 à Rome et résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée, son mandat expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise venant à échéance, l'Assemblée décide de réélire KPMG Audit Sàrl, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015071880/21.

(150081832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Groupe Aldelia, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 150.644.

Par la présente, je soussigné Pascal Roumiguié démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société:

Groupe Aldelia S.A.
Société Anonyme
1, rue Nicolas Simmer

L-2538 Luxembourg

RCS Luxembourg B 150.644

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pascal ROUMIGUIE.

Référence de publication: 2015071624/15.

(150081002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.621.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 175.477.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 30 April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Heart LP S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175477, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 949, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 March 2014, published in the Mémorial dated 6 June 2014 number 1464 (the "Articles").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 77,270 (seventy-seven thousand two hundred seventy) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 37,375.- (thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 9,658,750.- (nine million six hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 9,621,375.- (nine million six hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 299 (two hundred ninety-nine) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 37,375.- (thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro), and as a result thereof (b) reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 37,375.- (thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 9,621,375.- (nine million six hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 76,971 (seventy-six thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 37,375.- (thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 9,658,750.- (nine million six hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euro) represented by 77,270 (seventy-seven thousand two hundred seventy) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 9,621,375.- (nine million six hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 76,971 (seventy-six thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 299 (two hundred ninety-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value EUR 37,375.- (thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 37,375.- (thirty-seven thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 76,971 (seventy-six thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 9,621,375.- (nine million six hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 76,971 (seventy-six thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 30 avril 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Heart LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175477, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 avril 2013, numéro 949, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 25 mars 2014, publié au Mémorial du 6 juin 2014, numéro 1464 (les «Statuts»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 77.270 (soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 37.375,- (trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 9.658.750,- (neuf millions six cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 9.621.375,- (neuf millions six cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros), par voie d'annulation de 299 (deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 37.375,- (trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé Unique d'un montant total de EUR 37.375,- (trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 9.621.375,- (neuf millions six cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 76.971 (soixante-seize mille neuf cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 37.375,- (trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 9.658.750,- (neuf millions six cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 77.270 (soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 9.621.375,- (neuf millions six cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 76.971 (soixante-seize mille neuf cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 299 (deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 37.375,- (trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé Unique un montant global de EUR 37.375,- (trente-sept mille trois cent soixante-quinze euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 76.971 (soixante-seize mille neuf cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 9.621.375,- (neuf millions six cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 76.971 (soixante-seize mille neuf cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 mai 2015. 2LAC/2015/9768. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071009/171.

(150080812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Kreera, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 196.644.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Singapore "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", established and having its registered office in 049321 Singapore, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

here represented by Mrs. Catherine BEERENS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary, to draw up the following articles of association of a "société anonyme", which it intends to organise as shareholder or with any person who may become shareholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "KREERA".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within thirty (30) business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within thirty (30) days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 2nd Monday of the month of June at 09:00 a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Exceptionally, the depositary in relation to the bearer shares, in accordance with the law of July 28, 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form, as amended, may be appointed by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", pre-designated and represented as said before, and entirely paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand and fifty Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2020:

1. Mr. Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 4, 1967, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, chairman of the board of directors;

2. Mrs. Catherine BEERENS, employee, born in Ixelles (Belgium), on May 6, 1970, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen; and

3. Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, born in Messancy (Belgium), on July 25, 1986, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2020:

Mr. Pascal FABECK, employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Fourth resolution.

In conformity with the dispositions of the law of July 28, 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form, the public limited company "LWM", established and having its registered office in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69890, is appointed as depositary.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'avril;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société régie par les lois de Singapour "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) LTD", établie et ayant son siège social à 049321 Singapour, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'elle va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre actionnaire de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KREERA".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de trente (30) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans trente (30) jours.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} lundi du mois de juin à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Exceptionnellement, le dépositaire en relation avec les titres au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) LTD", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatactions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration;

2. Madame Catherine BEERENS, employée, née à Ixelles (Belgique), le 6 mai 1970, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen; et

3. Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, née à Messancy (Belgique), le 25 juillet 1986, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

Monsieur Pascal FABECK, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, la société anonyme "LWM", établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69890, est nommée en tant que dépositaire.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 mai 2015. 2LAC/2015/9692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015070974/416.

(150081126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

ProWorks Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.633.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme «LUX CONSULT INVEST S.A.», ayant son siège social L-4831 Rodange, 146, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 151.143,

ici représentée aux fins des présentes par un de ses administrateurs-délégués Monsieur Jean-Christophe CALDERARO, administrateur de société, demeurant à Bridel.

2.- Madame Isabelle LAMY, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 23 mars 1979, demeurant à B-6792 Halanzy, rue des Ateliers, 5.

3.- Monsieur Philippe NOU, employé privé, né à Mont-Saint-Martin (France) le 26 août 1979, demeurant à B-6792 Halanzy, rue des Ateliers, 5.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ProWorks Consulting s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Pétange. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même commune par décision du gérant.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au 31 décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le 31 décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers:

- le courtage en travaux, c'est-à-dire la sélection de professionnels du bâtiment, la comparaison des devis et la coordination des différents métiers;

- le commerce en gros et en détail ainsi que la représentation de biens d'équipement, de mobilier de bureau et de mobilier pour particuliers;

- l'exploitation d'une agence immobilière, l'activité de syndic, la gérance d'immeubles ainsi que la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la gestion, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis

Elle peut acquérir, exploiter et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut également s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription et de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui serait susceptible de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (€ 20.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (€ 40.-) chacune.

Le capital peut, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés, être augmenté en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales attribuées, soit en représentation d'apports en nature ou en numéraire, soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices et des réserves.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des parts déjà existantes ont, dans la proportion de leurs titres sociaux, un droit de préférence à la souscription des parts nouvelles.

Les parts émises à l'occasion d'une augmentation de capital ne peuvent être souscrites par des tiers étrangers à la société que si ceux-ci ont été agréés par tous les associés.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation

toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société « LUX CONSULT INVEST S.A. », préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Isabelle LAMY, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
3) Monsieur Philippe NOU, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (€ 20.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinquante euros (€ 1.050.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Isabelle LAMY, Monsieur Philippe NOU, tous deux préqualifiés et Monsieur Jean-Christophe CALDERARO, administrateur de société, né à Pétange le 19 février 1972, demeurant à L-8127 Bridel, 9, Op der Dresch sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La signature d'un seul gérant suffit pour engager la société jusqu'à un montant de dix mille euros (€ 10.000.-). Au-delà de cette somme, la signature des trois gérants est requise.

3) Le siège social est fixé à L-4830 Rodange, 12, route de Longwy.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CALDERARO, LAMY, NOU, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071141/161.

(150080880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Paladin European Cyber Holdings (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 196.627.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch/Alzette,

THERE APPEARED:

Paladin Cyber (GP), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is situated at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,400 and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

Hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party appearing requested the undersigned notary to record the following articles of incorporation (the Articles) of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) that it hereby establishes as follows:

Art. 1. Name. Among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company is hereby established in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) under the name of "Paladin European Cyber Holdings (GP), S.à r.l.". (the Company).

The Company shall be governed by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the Law) and by these Articles.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same borough by a decision of the board of managers (conseil de gérance) of the Company (the Board).

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until

the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Term of the Company. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the constitution, operation and management of (i) the special limited partnership (société en commandite spéciale) "Paladin European Cyber Investors, SCSp", (the SLP) and (ii) the limited partnership (société en commandite simple) "Paladin European Capital Management, SCS" (the LP) having both their registered office in Luxembourg.

Upon constitution, the Company shall take up the role of general managing partner of the SLP and the LP.

The purpose of the Company is also the constitution, operation, control and holding of Paladin European Cyber Holdings, S.à r.l. The purpose of the Company is also the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto.

Art. 5. Board Members' Liability. The members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1. SUBSCRIBED AND PAID-UP SHARE CAPITAL

The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euro) represented by 124 (one hundred twenty-four) shares (parts sociales) of a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and for as long as all the shares are held by one sole shareholder, the Company shall be a sole member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between such sole shareholder and the Company shall be made in writing.

6.2. MODIFICATION OF SHARE CAPITAL

The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3. PROFIT PARTICIPATION

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. INDIVISIBILITY OF SHARES

The shares of the Company are indivisible, since only 1 (one) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

6.5. TRANSFER OF SHARES

In the case of a sole shareholder, the shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid towards the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. REGISTRATION OF SHARES

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. APPOINTMENT AND REMOVAL

The Company is managed by a minimum of three (3) managers (gérants) (each a Director) constituting a board of managers (the Board). The Directors need not be shareholders of the Company.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders deciding on an unanimous basis.

A Director may be revoked ad nutum (with or without ground) and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders representing at least 75% (seventy-five per cent) of the share capital.

In the event that a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general meeting of shareholders deciding on a unanimous basis.

The members of the Board shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise decided by the general meeting of shareholders. The company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their duties, including reasonable travel and accommodation expenses incurred for attending meetings of the Board.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Director will not cause the Company to fall into liquidation.

7.2. POWERS

The Board is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence, power and authority of the Board.

7.3. REPRESENTATION OF THE COMPANY AND SIGNATORY POWER

Towards third parties as well in matters before a court, the Directors will have all powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the purpose of the Company, provided the terms of article 7.3 have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the responsibilities and remuneration (if any) of these agents, the duration of their appointment and any other relevant agency conditions.

7.4. CHAIRMAN, VICE-CHAIRMAN, SECRETARY, PROCEDURES

The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the general meeting of shareholders.

The Board shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Director at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board (with a proposed agenda for the meeting) shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

No such convening notice is required if all members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

The resolutions of the Board are recorded in the minutes, signed by the Directors present or as the case may be by the chairman and the secretary, or by a public notary, and recorded in the books of the Company. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director, and may be produced in judicial proceedings or otherwise.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing another Director as his/her proxy.

A Director may represent more than one other Director at a meeting of the Board.

The Board can act validly only if at least a majority of the Directors are present or represented at the Board meeting. Resolutions shall be approved and passed by a majority of the votes cast.

Resolutions of the Board may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all Directors, whether in a single or in several separate documents, shall be proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened, as the case may be, and held.

Any or all of the Directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. General Meeting of Shareholders. In a sole member company, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the shareholders' general meetings.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the issued share capital adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Meeting of Shareholders. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday, of the month of June at 3 p.m. Central European Time (CET). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board, in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretionary judgment of the Board, exceptional circumstances of force majeure so require.

Art. 10. Auditor. Where the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the operations of the Company shall be supervised by 1 (one) or more licensed auditors in accordance with article 200 of the Law.

Art. 11. Financial Year - Annual Accounts.

11.1. FINANCIAL YEAR

The financial year of the Company commences on 1st January and shall end on 31st December, with the exception of the first financial year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2015.

11.2. ANNUAL ACCOUNTS

Each year, the Board prepares the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company in accordance with the Law.

Each shareholder or his/her agent may inspect at the registered office of the Company, the inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the auditor(s) drawn up in accordance with the Law.

Art. 12. Distributions - Interim Dividends. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company. The balance of the net profits may be distributed to the shareholders, commensurate with their shareholding in the Company.

Interim distributions are permitted by way of advances on any annual distributions insofar as they strictly abide by the rules of this article 12 and subject to any rule in addition to these as determined by the Board or the shareholder(s):

- The Board has exclusive authority to declare interim distributions and effect the distribution of such interim distributions as they deem appropriate and in accordance with the Company's best interests;

- In this respect, the Board has exclusive authority to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution on the basis of the principles contained in these Articles and on any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and the Company;

- In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the preceding financial year plus profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;

- Finally, interim distributions shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sums available for distribution; and

- In any case, the distribution of interim distributions shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the advances which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall lapse five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to

the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law as such law has been or may be amended from time to time.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Paladin Cyber (GP), S.à r.l.	124	EUR 12,400.	100%
TOTAL	124	EUR 12,400.	100%

On the date of the incorporation, all the shares have been entirely paid-up by payments in cash, so that the amount of 12,400 (twelve thousand four hundred euro) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.-

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder has resolved that:

- I. The Company will be managed by 4 (four) directors (gérants).
- II. The following persons have been appointed as directors (gérants) of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Michael R. Steed, born on 3 July 1949 in San Diego (United States of America), with professional address at 2020 K Street, NW - Suite 400, Washington DC 20006 (United States of America);
 - Mr. Alex O' Cinneide, born on 16 December 1971 in Dublin (Ireland), with professional address at 14 St Georges Street, London W1, (United Kingdom);
 - Mr. Stef Oostvogels, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
 - Mr. Cornelius Bechtel, born on 11 March 1968 in Emmerich am Rhein (Germany), with professional address at 5, rue Gaston Diderich.
- III. The registered office of the Company is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.
- IV. RSM Audit Luxembourg, with registered office 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg shall be appointed as statutory auditor of the Company. The mandate of the statutory auditor shall end on the first general meeting of shareholders to be held in 2016

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Paladin Cyber (GP), SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital de 12.400 EUR, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ci-après chacune représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être déposé avec lui à l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) dont il a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

1. Dénomination. Entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises, est établie une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) sous la dénomination "Paladin European Cyber Holdings (GP), S.à.r.l." (la Société).

La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 relative à la société commerciale, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts.

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg.

La Société peut décider, après délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance (le Conseil).

Si le Conseil estime que des événements extraordinaires ont lieu ou sont imminents, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la bonne communication de ce siège avec l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements anormaux; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Objet social. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de (i) la société en commandite spéciale «Paladin European Cyber Investors, SCSp» (la SCSp) et (ii) la société en commandite simple «Paladin European Capital Management, SCS» (la SCS) ayant chacune leur siège social à Luxembourg.

A la constitution, la Société deviendra l'associé gérant commandité de la SCSp et de la SCS.

L'objet de la société est également la constitution, le contrôle et la détention de Paladin European

La Société a également pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

Les objets de la Société tels que spécifiés dans les paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant.

5. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle du fait des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

6. Capital Social - Parts Sociales.

6.1. CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT ET LIBÉRÉ

Le montant du capital social de la Société est de EUR 12,400 (douze mille quatre cent euros) représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre cet associé unique et la Société seront établis par écrit.

6.2. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. PARTICIPATION AUX PROFITS

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. INDIVISIBILITÉ DES PARTS SOCIALES

Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'1 (un) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. TRANSFERT DE PARTS SOCIALES

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins 3/4 (trois-quarts) du capital social émis.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à la Société ou aux tiers qu'à partir de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. ENREGISTREMENT DE PARTS

Toutes les parts sociales émises sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

7. Gérance.

7.1. NOMINATION ET RÉVOCATION

La Société est gérée par au moins 3 (trois) gérants (chacun un Gérant) formant un conseil de gérance (le Conseil). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les Gérants sont nommés à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

Un Gérant peut être révoqué ad nutum (avec ou sans motif) et remplacé à tout moment sur décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins 75% (soixante-quinze pourcent) du capital social.

Dans l'hypothèse où un gérant serait révoqué ou au cas où un gérant démissionnerait, décéderait, partirait à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son successeur sera désigné à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

Les membres du Conseil ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables engagées dans l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement engagées lors de la participation aux réunions du Conseil.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

7.2. POUVOIRS

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence, du pouvoir et de l'autorité du Conseil.

7.3. REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET POUVOIR DE SIGNATURE

Dans les rapports avec les tiers et en justice, les Gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social et dans le respect des termes du présent article 7.3.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux de ses Gérants.

Le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités des mandataires et leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de ce mandat.

7.4. PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE, PROCÉDURES

Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale des associés.

Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil.

Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants présents ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront enregistrés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant et pourront être produits en justice ou ailleurs.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Un Gérant peut représenter plus d'un autre Gérant à une réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des votes exprimés.

Les résolutions du Conseil peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants, sur un seul ou plusieurs documents séparés, sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil dûment convoquée le cas échéant, et tenue.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux Gérants participant à un Conseil de pouvoir se comprendre mutuellement. Dans l'hypothèse d'une participation à une réunion par de tels moyens, le ou les Gérants concernés seront considérés comme ayant participé en personne à la réunion.

8. Assemblée Générale des Associés. Dans une société à associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés aux assemblées générales des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

9. Assemblée Générale Annuelle. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier mardi du mois de juin à 15 heures d'Europe Centrale (CET). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil, dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire du Conseil, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

10. Auditeur. Lorsque le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la Société sont contrôlées par 1 (un) ou plusieurs commissaires aux comptes (ou réviseurs d'entreprises agréés le cas échéant), associés ou non, conformément à l'article 200 de la Loi.

11. Exercice Social - Comptes Annuels.

11.1. L'EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année au cours de laquelle l'exercice social débutera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

11.2. LES COMPTES ANNUELS

Chaque année le Conseil dresse l'inventaire, le bilan et le compte des pertes et profits conformément à la Loi.

Chaque associé ou son représentant pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la Loi.

12. Distribution - Dividendes intérimaires. Un montant égal à 5% (Cinq Pourcent) du bénéfice net est affecté à la réserve statutaire jusqu'à ce que le montant en réserve représente 10% (Dix Pourcent) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société. L'assemblée générale des associés ou le Conseil peuvent à tout moment déclarer et payer des dividendes intérimaires en avance sur les profits distribuables.

Les dividendes intérimaires sont autorisés dans la mesure où ils sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil et/ou le ou les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en effectuer la distribution revient exclusivement au Conseil qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

- A cet effet, le Conseil a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation visée et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le ou les associé(s) pourraient conclure entre eux au fil du temps;

- En outre, la décision du Conseil doit s'appuyer sur les comptes intermédiaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale précédente augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;

- Enfin, la distribution de dividendes intermédiaires doit être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intermédiaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intermédiaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intermédiaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre l'/les Associé(s) des dividendes intermédiaires qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 1^{er}. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par 1 (Un) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Loi Applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire au capital social comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Montant souscrit	Pourcentage détenu
Paladin Cyber (GP) S.à r.l.	124	EUR 12.400.	100%
TOTAL	124	EUR 12.400,-	100%

A la constitution, toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.400€ (douze mille quatre cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par celle-ci et sont estimées à environ 1.500 euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

I. La Société sera gérée par 4 (quatre) gérants.

II. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael R. Steed, né le 3 juillet 1949 à San Diego (Etats Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2020 K Street, NW - Suite 400, Washington DC 20006 (Etats Unis d'Amérique);

- Monsieur Alex O'Kinneide, né le 16 décembre 1971 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 14 St Georges Street, Londres W1 (Royaume-Uni), - Monsieur Stefan Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

- Monsieur Cornelius Bechtel, né le 11 Mars 1968 à Emmerich am Rhein (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

III. Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

IV. RSM Audit Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de la première assemblée générale des associés qui se tiendra en 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/04/2015. Relation: EAC/2015/9472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/05/2015.

Référence de publication: 2015071128/481.

(150080682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Food Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.105.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "FOOD TECHNOLOGIES HOLDING S.A." (the "Company"), a public limited liability company, having its registered office at 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.105, which was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 2 March 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Nicolas Dumont, private employee, with professional address at 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Yann Dremière, with professional address at 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The sole shareholder of the Company, Master 6, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.797 (the "Sole Shareholder") duly represented by Mr. Nicolas Dumont, previously named, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the sixty thousand (60,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the whole issued share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly state to have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million six hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 4,655,625) so as to raise it from its current amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000) to four million seven hundred fifteen thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 4,715,625) by the issuance of four million six hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five (4,655,625) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, subject to the payment of a share premium in an amount of seventy million seven hundred thirty-four thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 70,734,375), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in an aggregate amount of seventy-five million three hundred ninety thousand Euros (EUR 75,390,000);
3. Subscription and payment of the new shares and of the share premium by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of Article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolution 2 above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is then resolved to increase the share capital of the Company (the “Share Capital Increase”) by an amount of four million six hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 4,655,625) so as to raise it from its current amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000) to four million seven hundred fifteen thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 4,715,625) by the issuance of four million six hundred fifty-five thousand six hundred twenty-five (4,655,625) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium in an amount of seventy million seven hundred thirty-four thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 70,734,375) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in an aggregate amount of seventy-five million three hundred ninety thousand Euros (EUR 75,390,000) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is further resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, here represented by Nicolas Dumont, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the New Shares in the Company subject to the payment of the Share Premium and to pay them up entirely by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate, so that the total amount of seventy-five million three hundred ninety thousand Euros (EUR 75,390,000) is from now at the free disposal of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

Sole Shareholder: four million seven hundred fifteen thousand six hundred twenty-five (4,715,625) shares.

The notary acts that all the shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the Share Capital Increase, it is resolved to amend the first paragraph of Article 3 of the Company's articles of association (the rest of Article 3 remaining unchanged) to read as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at four million seven hundred fifteen thousand six hundred twenty-five EUROS (EUR 4,715,625) divided into four million seven hundred fifteen thousand six hundred twenty-five (4,715,625) shares of ONE EURO (EUR 1) each.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «FOOD TECHNOLOGIES HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.105, constituée par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, résidant professionnellement au 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Yann Dremière, résidant professionnellement au 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg qui est également élu scrutateur par l'assemblée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique de la Société, MASTER 6, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.797, (l'«Actionnaire Unique») est dûment représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et le nombre d'actions que l'Actionnaire Unique détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique déclare expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq Euros (4.655.625 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (60.000 EUR) à quatre millions sept cent quinze mille six cent vingt-cinq Euros (4.715.625 EUR) par l'émission de quatre millions six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq (4.655.625) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix millions sept cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (70.734.375 EUR), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-dix mille Euros (75.390.000 EUR);

3. Souscription et paiement des nouvelles actions et de la prime d'émission par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément à la résolution 2 ci-dessus; et

6. Divers.

Après que l'Actionnaire Unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale. L'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de la Société (l'«Augmentation de Capital») d'un montant de quatre millions six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq Euros (4.655.625 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (60.000 EUR) à quatre millions sept cent quinze mille six cent vingt-cinq Euros (4.715.625 EUR) par l'émission de quatre millions six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq (4.655.625) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix millions sept cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (70.734.375 EUR) (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-dix mille Euros (75.390.000 EUR) («l'Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Actionnaire Unique des Nouvelles Actions au moyen de l'Apport.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Monsieur Nicolas Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions de la Société moyennant le paiement de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport a été produite au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage, de sorte que le montant total de soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-dix mille Euros (75.390.000 EUR) est désormais à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et de la réalisation de l'Apport, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

L'Actionnaire Unique: quatre millions sept cent quinze mille six cent vingt-cinq (4.715.625) actions.

Le notaire acte que toutes les actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider sur toutes les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de l'Augmentation de Capital, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société (la suite de l'article 3 restant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions sept cent quinze mille six cent vingt-cinq EUROS (4.715.625 EUR), divisé en quatre millions sept cent quinze mille six cent vingt-cinq (4.715.625) actions d'UN EURO (1 EUR) chacune.»

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, les présentes minutes.

Signé: N. DUMONT, Y. DREMIÈRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2015. Relation: EAC/2015/9624. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015070858/182.

(150080876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.741.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 avril 2015, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, que:

Est réélu Commissaire aux comptes pour une période d'un an, son mandat prendra fin lors de l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, prévue en 2016:

- Fiduciaire D'Expertise Comptable et de Révision Everard & Klein S.à r.l., en abrégé Fiduciaire Everard-Klein S.à r.l.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015071418/14.

(150081863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Threestones Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.773.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Threestones Capital Management S.A., a société anonyme (the “Company”), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 146.773, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 16th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1348 of July 13th, 2009, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 22nd, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2040 of October 17th, 2009.

The meeting was opened with Mrs Laurence BARDELLI, private employee, residing professionally at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laurence BARDELLI, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg to 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Increase of share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by an amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issue of nine hundred forty (940) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each; subscription of all the new shares through a contribution in cash proportionally by the actual shareholders;

3. Resolution to completely revise the Articles of Association in order to reflect among others the adopted changes under item 2 and to transform the Company in an alternative investment fund manager under article 5 of the Luxembourg law dated July 12th, 2013 relating to Alternative Investment Fund Managers,

but without however changing neither the name, the duration and the business year nor the date of the annual general meeting;

4. Amendment to the shareholders’ register of the Company; and

5. Miscellaneous.

II. That the company has not issued bonds.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg to 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each,

by an amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), through the issue of nine hundred forty (940) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and payment

The nine hundred forty (940) new shares have been subscribed proportionally by the actual shareholders as follows:

1) VIAM HOLDING S.A., a company existing under the laws of Switzerland, with registered office at 7, rue du Mont-Blanc, CH-1201 Geneva and registered with the Trade and Companies Register of Geneva, under number CH-514.3.014.651-7,

here represented by Mrs Laurence BARDELLI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Geneva (Switzerland) on March 30th, 2015,

declared to subscribe to four hundred and seventy (470) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, for a total price of forty-seven thousand euro (EUR 47,000);

2) Darksand SARL, a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.731,

here represented by Mrs Laurence BARDELLI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 26th, 2015,

declared to subscribe to three hundred seventy-six (376) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, for a total price of thirty-seven thousand six hundred euro (EUR 37,600); and

3) Mr Stefano CROCE, entrepreneur, residing at Kirchgasse 33, CH-8001 Zurich,

here represented by Mrs Laurence BARDELLI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Zurich (Switzerland) on April 8th, 2015,

declared to subscribe to ninety-four (94) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, for a total price of nine thousand four hundred euro (EUR 9,400).

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities,

All of the nine hundred forty (940), have been fully paid up in cash as stated above, so that the total amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the Articles of Association in their entirety in order to reflect among others the adopted changes under item 2 and to transform the Company in an alternative investment fund manager under article 5 of the Luxembourg law dated July 12th, 2013 relating to Alternative Investment Fund Managers,

but without however changing neither the name, the duration and the business year nor the date of the annual general meeting, so that they shall henceforth read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 There exists a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "Threestones Capital Management S.A." (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors", and each member a "Director") is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the management of one or more Luxembourg and/or foreign alternative investment funds (the "AIFs"), within the meaning of article 5 of the Luxembourg law of July 12th, 2013 relating to Alternative Investment Fund Managers as amended from time to time (the "2013 Law"). The Company shall therefore provide portfolio and risk management services to such AIFs as well as, subject to obtaining the appropriate regulatory license in that respect, those administration, marketing and other activities related to assets of AIFs permitted under the 2013 Law.

3.2 The Company will however not provide those services described under Article 5 (4) of the 2013 Law, namely management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis and other non-core services such as investment advice, safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or the reception and transmission of orders in relation to financial investments.

3.3 Furthermore, the Company may acquire and hold participation(s) in, and act as general partner and shareholder with unlimited liability of one or several Luxembourg AIFs in the form of partnerships limited by shares (société en commandite par actions), common limited partnerships (société en commandite simple) and/or special limited partnerships (société en commandite spéciale).

3.4 The Company may, in particular, act as general partner (associé gérant commandité) of "TSC Fund", a Luxembourg investment company with a variable capital under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as specialized investment fund under the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, as amended, and as Luxembourg AIF under the 2013 Law (the "SICAV-FIS").

3.5 The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAV-FIS as well as any other AIF in relation to which the Company shall be the general partner.

3.6 The Company may further administer its own assets, provided this remains on an ancillary basis.

3.7 More generally, the Company may carry out any commercial or financial activities and conduct any operations connected directly or indirectly with, and/or deemed useful and/or necessary to the accomplishment of its object, to the fullest extent permitted by the 2013 Law, the 1915 Law, as subsequently amended.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all fully subscribed and paid-up.

6. Modification of capital.

6.1 The corporate capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles, provided the corporate capital remains at all times above the minimum corporate capital required by the 2013 Law.

6.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

7. Board of directors.

7.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members, who need not be shareholders.

7.2 A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

7.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

7.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and co-opt, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

8. Meetings of the board of directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

8.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

8.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

8.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

8.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

8.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

8.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

8.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

9. General powers of the board of directors.

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

9.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

9.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and the relevant Director having an interest conflicting with the one of the Company.

9.4 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

10. Delegation of powers.

10.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

10.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

10.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

11. Representation of the company.

11.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company, but only within the limits of such power.

11.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

12. Statutory auditor.

12.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

12.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

12.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

13. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

13.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

13.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

13.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

13.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

13.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

13.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

13.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

13.8 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

13.9 When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

13.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

13.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of the month of June at 11.00 a.m..

15. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

16. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

17. Business year.

17.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

17.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

18. Distribution of profits.

18.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

18.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

19. Dissolution, liquidation.

19.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

19.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law.

20. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and amendments thereto.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mil quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Threestones Capital Management S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.773, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1348 du 13 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2040 du 17 octobre 2009.

L’assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence BARDELLI, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Augmentation de capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) par un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000.- EUR) afin de le porter à la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), par l'émission de neuf cent quarante (940) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune; souscription des actions nouvellement émises par un apport en espèces proportionnellement par les actionnaires actuels;

3. Décision de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 2 et de transformer la Société en un gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs conformément à l'article 5 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires des Fonds d'Investissements Alternatifs,

sans pour autant modifier ni le nom, la durée et l'année sociale ni la date de l'assemblée générale annuelle;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la Société du 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de son montant actuel de de trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune,

par un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000.- EUR) afin de le porter à la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000.-EUR),

par l'émission de neuf cent quarante (940) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Souscription et libération

L'ensemble des neuf cent quarante (940) actions nouvellement émises ont été souscrites proportionnellement par les actionnaires actuels comme suit:

1) VIAM HOLDING S.A., une société de droit suisse, avec siège social au 7, rue du Mont-Blanc, CH-1201 Genève et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Genève, sous le numéro CH-514.3.014.651-7,

ici représenté par Madame Laurence BARDELLI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Genève (Suisse) le 30 mars 2015,

déclare souscrire à quatre cent soixante-dix (470) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), pour un prix total de quarante-sept mille euros (47.000.- EUR);

2) Darksand SARL, une société de droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.731,

ici représenté par Madame Laurence BARDELLI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2015,

déclare souscrire à trois cent soixante-seize (376) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), pour un prix total de trente-sept mille six cents euros (37.600.- EUR); et

3) Monsieur Stefano CROCE, entrepreneur, demeurant au Kirchgasse 33, CH-8001 Zurich,

ici représenté par Madame Laurence BARDELLI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Zurich (Suisse) le 8 avril 2015,

déclare souscrire à quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), pour un prix total de neuf mille quatre cents euros (9.400.- EUR).

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles sont enregistrées.

L'ensemble des neuf cent quarante (940) actions nouvellement émises, ont été intégralement payées par apport en numéraire tel que décrit ci-dessus, de telle sorte que le montant total de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000.- EUR) est à la disposition de la société, comme il en a été attesté au notaire signataire du présent acte.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 2 et de transformer la Société en un gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs conformément à l'article 5 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires des Fonds d'Investissements Alternatifs,

sans pour autant modifier ni le nom, la durée et l'année sociale ni la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'ils sont désormais lus de la manière suivante:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée.

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il existe une Société anonyme de droit luxembourgeois régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société a pour dénomination «Threestones Capital Management S.A.» (la «Société»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand- duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré dans toute autre municipalité au Grand-duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration», et chaque membre un «Administrateur») est autorisé à transférer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision du transfert à l'étranger du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

2.5 Des bureaux ou succursales de la Société peuvent être établis au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la gestion d'un ou de plusieurs fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois ou étrangers (les «FIA»), au sens de l'article 5 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs, telle que modifiée périodiquement (la «Loi de 2013»). La Société offrira par conséquent des services de gestion de portefeuille et de risques à ces FIA et exercera, sous réserve d'obtenir la licence réglementaire appropriée, des activités d'administration, de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA autorisés par la Loi de 2013.

3.2 La Société n'est pas habilitée cependant à fournir les services détaillés à l'Article 5 (4) de la Loi de 2013, à savoir la gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée et d'autres services auxiliaires tels que le conseil en investissement, la garde et l'administration pour des parts ou actions d'organismes de placement collectif, ou la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers.

3.3 En outre, la Société peut acquérir et détenir une/des participation(s), et agir en tant qu'associé gérant commandité et actionnaire commandité d'un ou de plusieurs FIA sous la forme de sociétés en commandite par actions, de sociétés en commandite simple et/ou de sociétés en commandite spéciale.

3.4 La Société peut en particulier agir en tant qu'associé gérant commandité de «TSC Fund», une société d'investissement luxembourgeoise à capital variable ayant la forme juridique d'une société en commandite par actions et la qualité de fonds d'investissement spécialisé au sens de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée et à celui de FIA au sens de la loi de 2013 (la «SICAV-FIS»).

3.5 La Société pourra exercer toute activité en rapport avec son statut d'associé commandité de la SICAV-FIS de même que de tout FIA dont elle est l'associé commandité.

3.6 La Société peut de plus administrer ses propres biens, sous réserve que cela se fasse à titre accessoire.

3.7 Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières et mener toute opération directement ou indirectement en lien avec, et/ou considérée utile ou nécessaire à la réalisation de son objet, au sens le plus large permis par la Loi de 2013, la loi de 2015 et de leurs amendements subséquents.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital.

5. Capital. Le capital de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

6. Modification du capital.

6.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision prise lors d'une assemblée générale des actionnaires et adoptée conformément aux prescriptions légales en matière de modification des Statuts, sous réserve que le capital social se maintienne à tout moment au-dessus du capital social minimum requis par la Loi de 2013.

6.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Auditeurs.

7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

7.2 Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration de la Société. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra exercer cette fonction au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur.

7.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat qui ne peut excéder six (6) années et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de nomination de leurs successeurs. Dans le cas où un Administrateur est élu sans indication sur la durée de son mandat, il est considéré nommé pour une période de six (6) années à compter de la date de son élection.

7.4 En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration pour cause de décès, de départ à la retraite ou autre, les Administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et élire, par un vote à la majorité, un Administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette élection.

8. Réunions du conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion.

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toute formalité de convocation.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement se réunir et statuer que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés par procuration. Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par télégramme ou par télécopie, comme son mandataire. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter et cette désignation devra ensuite être confirmée par écrit.

8.4 Les décisions du Conseil d'administration seront prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, le Président a une voix prépondérante.

8.5 L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques permettant d'identifier chaque Administrateur y participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire aux exigences techniques qui garantissent une participation effective à la réunion en permettant à tous les participants de s'entendre les uns les autres de façon ininterrompue et permettant une participation effective de ces participants à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée se tenir au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

8.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télécopie. Ces décisions auront le même effet que des décisions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

8.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone. Dans cette dernière hypothèse, ils devront être confirmés par écrit.

8.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

9.2 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt conflictuel dans une transaction de la Société devant être décidée par le Conseil d'Administration, cet Administrateur devra en informer le Conseil d'Administration et faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas participer aux discussions de la réunion. A la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant que toute résolution ne soit soumise au vote, un rapport spécial sera établi pour toute transaction dans laquelle tout administrateur aurait eu un intérêt en conflit avec ceux de la Société.

9.3 En cas d'actionnaire unique, les procès-verbaux ne devront faire état que des opérations intervenues entre la Société et l'Administrateur concerné ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

9.4 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur concerné sont en lien avec des opérations journalières et conclues dans des conditions normales.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, gérants, fondés de pouvoir et autres agents, personnes physiques ou morales, actionnaires de la Société ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

10.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui ne devront pas nécessairement être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

10.3 La première personne à qui la gestion journalière est confiée peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

11. Représentation de la société.

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux Administrateurs de la Société, mais seulement dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

11.2 La Société sera également engagée vis à vis des tiers, en toutes circonstances, dans le cas où un délégué à la gestion journalière a été nommé pour mener la conduite de la gestion journalière de la Société et représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière, par la seule signature du délégué à la gestion journalière mais seulement dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

12. Réviseur d'entreprise agréé.

12.1 La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés.

12.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme le/les réviseurs d'entreprise agréé(s) et fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années. Dans le cas où les réviseurs d'entreprise sont élus sans indication sur la durée de leur mandat, ils sont considérés nommés pour une période de six (6) années à compter de la date de leur élection.

12.3 Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

13. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

13.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsque toutes ses actions viennent à être détenues par une seule personne. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

13.2 En cas d'actionnaire unique, celui-ci assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

13.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

13.4 Toute assemblée générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration au moyen d'un avis de convocation envoyé à tous les actionnaires au nominatif conformément à la Loi de 1915. Elle peut être convoquée sur demande des actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation et de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande doit être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé au plus tard dans les cinq (5) jours précédant la date de la tenue de l'assemblée.

13.5 Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote envoyés par courrier postal ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, son ordre du jour, la proposition soumise au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, en défaveur ou de s'abstenir sur chaque décision proposée en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui ne contiennent ni une voix en faveur, ni une voix en défaveur de la résolution, ni une abstention seront considérés comme nuls. La Société ne prend en considération que les formulaires de vote reçus trois (3) jours avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

13.6 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

13.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par vidéoconférence ou autres moyens de communication permettant leur identification, et ils sont considérés comme présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent répondre aux caractéristiques techniques garantissant une participation à l'assemblée où les délibérations sont transmises en continu.

13.8 Sauf disposition contraire de la loi de 1915 ou des statuts, toutes les décisions prises lors d'une assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires seront prises à la majorité simple des votes présents, quelle que soit la part du capital représentée.

13.9 Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, les décisions de l'actionnaire sont prises par écrit.

13.10 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires ou tel que prévu par la loi de 1915. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement indépendamment de la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables devront être adoptées à la majorité des deux-tiers des actionnaires présents ou représentés.

13.11 Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et conformément à toute autre exigence légale.

14. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 11h00.

15. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou les réviseurs d'entreprise agréés peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social de la Société.

16. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, télex ou télécopie une autre personne en qualité de mandataire.

Chapitre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices.

17. Exercice social.

17.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes. Il soumet ces documents, accompagnés d'un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, et ce aux réviseurs d'entreprise qui feront un rapport contenant des commentaires sur ces documents.

18. Distribution des bénéfices.

18.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième au moins du capital de la Société.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.

18.3 Le Conseil d'Administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation.

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément à la procédure applicable en matière de modification des Statuts.

19.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre VII. - Droit applicable.

20. Droit applicable. Tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi de 1915 telle que modifiée.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner ainsi pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises dans le registre d'actionnaire de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement deux mille deux cents euros (2.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Bardelli, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 avril 2015. 2LAC/2015/9315. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071269/622.

(150080650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

MGBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.047.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015071811/10.

(150081553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 82.832.

En date du 15 avril 2015, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Frank Ruben Jimenez, du poste d'Administrateur avec effet au 09 janvier 2015;

- Nomination de David Kabbes, né le 23 septembre 1962 en Effingham, Illinois, États-Unis d'Amérique et ayant pour adresse professionnelle le 50, Main Street, 6th floor, White Plains, New York 10606, États-Unis d'Amérique au poste d'Administrateur de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2018 qui se tiendra en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015071466/17.

(150081110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.
